

Le secrétaire parlementaire, député de Davenport, a voulu parler presque exclusivement de la partie de la motion qui traite de politique inefficace de main-d'œuvre. Il n'a pas soufflé mot du chômage, ni de la dépression psychologique actuelle du peuple canadien. Quand j'écoute les autres députés, je me demande si un grand nombre d'entre eux, le premier ministre (M. Trudeau), les hauts fonctionnaires, les bureaucrates et ceux qui prennent les décisions sur la façon de dépenser les 13 milliards de dollars dont dispose le gouvernement, se rendent bien compte de la gravité du chômage et des problèmes quotidiens auxquels font face les chômeurs et leurs familles. J'ai même présenté hier une motion réclamant que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration soit chargé d'étudier la grave situation du chômage au Canada. Il n'y a pas eu de consentement unanime cette fois-là non plus, bien entendu.

• (4.00 p.m.)

Je me demande combien parmi les 20 des 264 députés qui tiennent à siéger à la Chambre le vendredi après-midi pour discuter une motion comme celle-ci, alors que la plupart des représentants se dirigent vers leur circonscription ou y ont passé la semaine, combien parmi ces vingt-là savent ce que c'est que le chômage et ce que cela représente pour une famille.

Une voix: Et en 1962?

M. Lundrigan: Combien savaient ce que c'était en 1962, demande le député de Renfrew. C'est bien Renfrew? Le représentant de Renfrew mentionne 1962. Combien de députés savent réellement ce que c'est que d'être chômeur et quelle impression cela donne? Permettez-moi de le demander aux représentants de la région des lacs, aux environs de Winnipeg, des régions du Nord, de la Colombie-Britannique, des régions désavantagées de l'Ontario et de toute la nation québécoise—de la province de Québec plutôt—et du littoral est du Canada, lorsqu'ils prennent la parole à la Chambre pour parler du chômage et de ses effets sur la population; combien parmi eux savent vraiment ce que cela veut dire?

Je songe à ma province, dont 22 p. 100 de la population est en chômage, et je me demande combien de députés ici savent ce que cela signifie. Nous distinguons chez nous deux sortes de gens, ceux qui chôment et ceux qui redoutent de devenir chômeurs. Il y a des gens qui ont presque honte d'avoir un emploi parce que leurs voisins n'en ont pas, leurs enfants ne sont pas aussi bien vêtus ni aussi bien nourris que les leurs et n'ont pas les mêmes chances de s'instruire. Leurs foyers reflètent leur humble niveau de vie. Tout ce qui se rapporte à leur niveau de vie est à un

[M. Lundrigan.]

échelon inférieur, y compris la nourriture qu'ils achètent au magasin du coin, dans les petites boutiques comme on les appelle. Combien de gens comprennent vraiment ce que cela représente?

Je suis convaincu que c'est une perte de temps complète de parler à la Chambre du chômage. Je parle devant environ 40 députés. Il en est peut-être deux qui prendraient ce que je dis en considération. Un ou deux se rappelleront peut-être quelques mots de ce qu'a dit le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Un ou deux autres pourront tenir compte de quelques-uns des propos tenus par le député de Davenport. Un ou deux pourront se rappeler quelques-unes des paroles du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen).

J'en suis certain, seulement une demi-douzaine de députés ici présents ont prêté attention aux remarques sur les affaires du pays. C'est à peu près là le nombre de ceux qui savent ce qui s'est dit à la Chambre des communes. A mon avis, c'est une perte de temps. Si j'étais au courant d'un article du Règlement me permettant de proposer l'ajournement de la Chambre, pour que nous puissions simplement nous en aller chez nous et nous en tenir là, je l'invoquerais. Si je connaissais une formule de motion appropriée, je l'utiliserais, car je pense que nous perdons notre temps.

Des voix: Présentez la motion!

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, beaucoup de mes collègues me pressent de présenter la motion. Si la motion est recevable, je propose que la Chambre s'ajourne.

M. l'Orateur: Le député sait qu'une motion ne peut être présentée à la Chambre sans l'appui d'un comotionnaire.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je propose donc la motion avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken).

M. l'Orateur: Il y a un autre article du Règlement que le député a négligé. La motion doit avoir été rédigée par écrit.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, si la Chambre l'approuve, je rédigerai la motion par écrit. Il est peut-être plus important d'avoir signalé le fait que de faire accepter la motion. Je veux utiliser les quinze minutes qui me restent. J'en suis certain, j'ai pu faire constater que, dans l'ensemble, c'est une perte de temps de parler sur la motion à l'étude, car il est peu d'oreilles qui écoutent.

Le fait d'avoir un nouveau ministère de l'Expansion économique régionale et un ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui s'inquiète sûrement beaucoup et fait